

Emploi

Enquête sur les forces de travail

La Direction Générale de la Statistique et de l'Information Economique organise une enquête sur les Forces de Travail à la demande d'Eurostat. Certains ménages de notre commune ont été sélectionnés pour participer à cette enquête.

Les réponses qui seront données à cette enquête permettront d'avoir une vue d'ensemble de caractéristiques socio-économiques importantes de la population domiciliée en Belgique. La qualité de cette étude est tributaire de la collaboration des personnes reprises dans l'enquête.

Nous vous informons que selon l'Arrêté Royal du 10 janvier 1999, publié au Moniteur belge le 20 février 1999, la participation à cette enquête est obligatoire. Les réponses et données qui auront été communiquées seront traitées de manière strictement anonyme et confidentielle conformément à la loi statistique et à la législation concernant le respect de la vie privée.

Les enquêteurs disposent de 3 semaines à partir du 16

juin pour effectuer leurs enquêtes. Ils vous rendront visite munis d'une carte de légitimation éventuellement en soirée ou le samedi et vous poseront des questions se rapportant principalement à l'activité professionnelle, présente ou passée, des membres de votre ménage, à leur formation, à la durée hebdomadaire du travail, à la recherche éventuelle d'un emploi, etc. En cas d'absence, l'enquêteur laissera dans votre boîte aux lettres une carte de visite indiquant le jour et l'heure auxquels il se propose de repasser. Si ceux-ci ne vous conviennent pas, son numéro de téléphone figure sur la carte pour que vous puissiez ensemble convenir d'un rendez-vous.

Si votre ménage se compose exclusivement de personnes pensionnées âgées de 65 ans ou plus, il est possible que l'enquêteur vous téléphone et vous pose un nombre limité de questions sur votre activité antérieure.

Pour toute information complémentaire, un numéro vert gratuit (0800/92.504) est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. N'oubliez pas de mentionner votre numéro de références